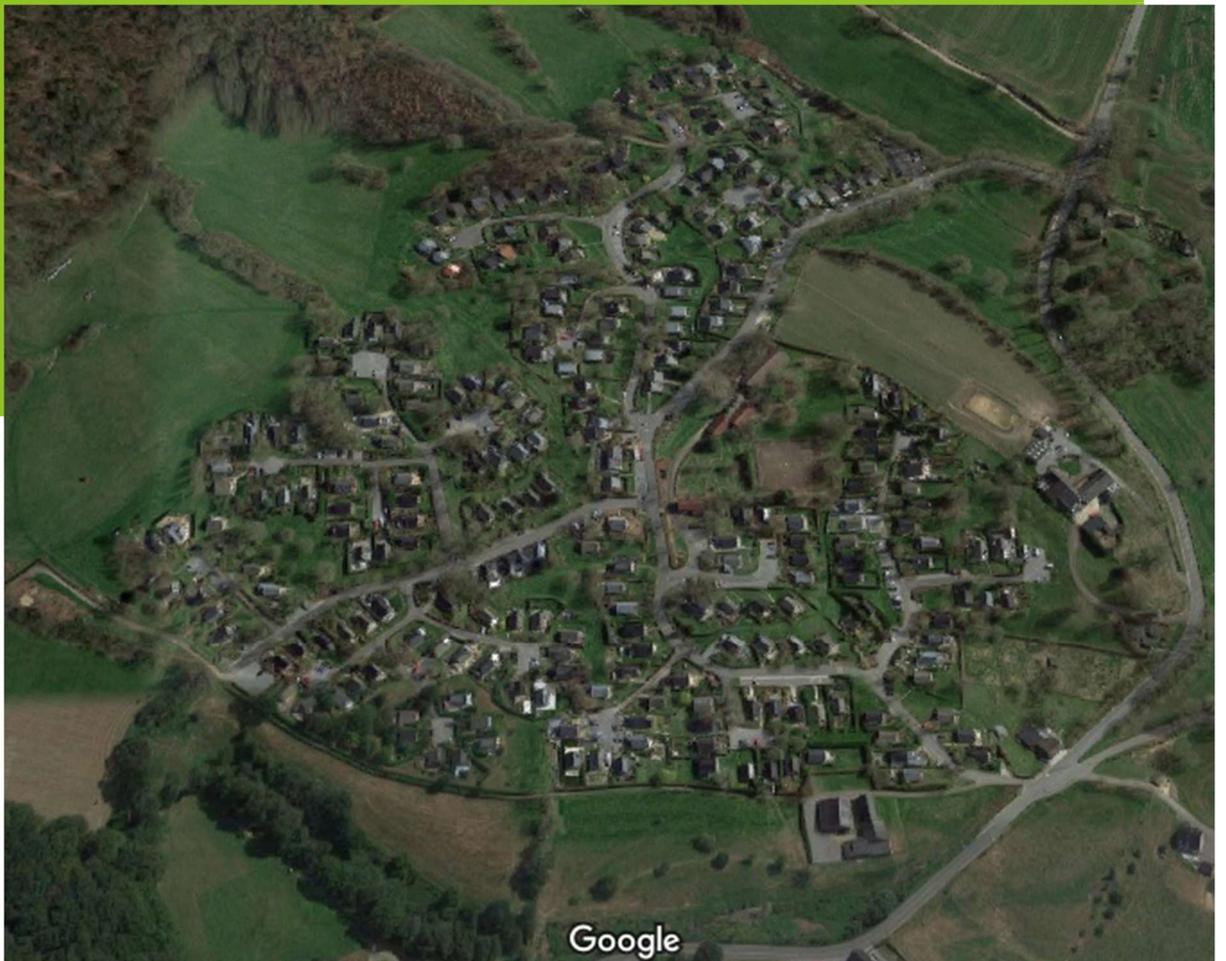


# LE GUIDE DE TRI DU PARC DES TROIS FRONTIÈRES





Rouge : Conteneurs pour ordures ménagères

Bleu : Conteneur à verre et à papier/carton

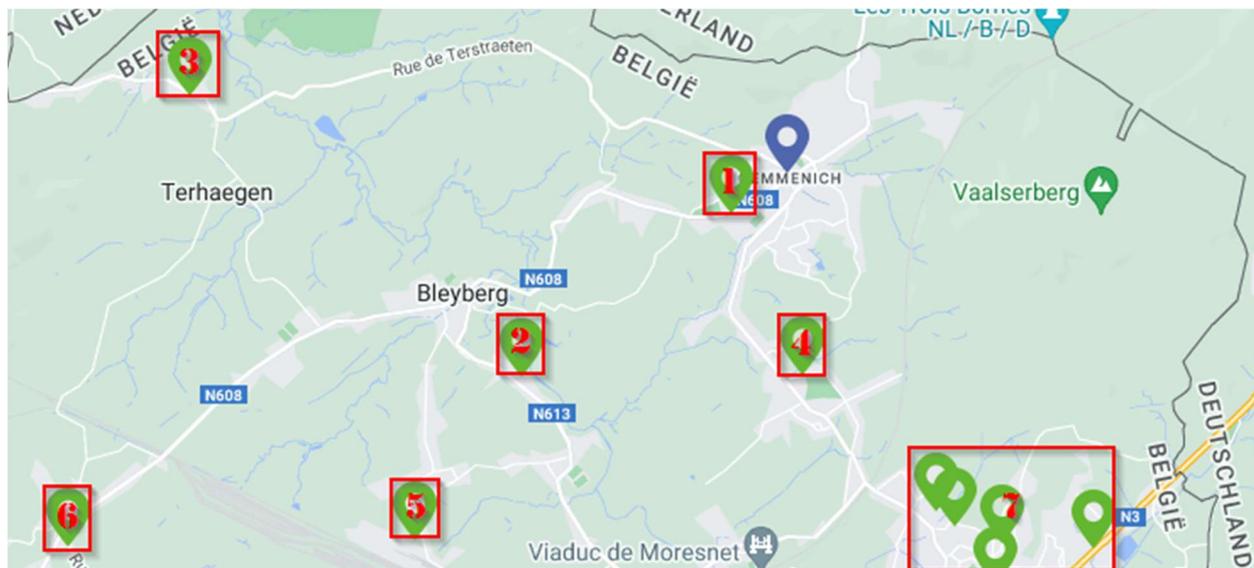
Que faire lorsque le conteneur à verre et à papier/carton est plein ?

Un conteneur trop plein n'a pas seulement l'air miteux, il attire également toutes sortes d'animaux et d'insectes. Par respect pour les habitants des maisons directement voisines, il existe toutefois différentes alternatives pour l'élimination dans un rayon de 5 km:

Si le conteneur à verre est plein, le verre usagé peut être déposé dans les conteneurs à verre publics des villages voisins. Le verre qui ne rentre pas dans les ouvertures des conteneurs à verre doit être déposé dans les Recyparcs de Hombourg ou de La Calamine.

Si le conteneur à papier/carton est plein, le vieux papier peut être apporté au Recyparc de Hombourg ou de La Calamine.

## Bulles à verre publiques/conteneurs à textile



Dans un rayon de 5 km, 14 bulles à verre publiques sont disponibles. En outre, à côté de 13 de ces conteneurs se trouve également un conteneur pour la collecte des vêtements usagés. Contrairement au conteneur du Parc, le verre doit être séparé en verre blanc (blanc) et en verre de couleur (vert) dans ces conteneurs à verre.

Nr.	Adresse	Textile	Verre
1	Gemmenich - rue César Franck (Hall sportif)	X	X
2	Plombières - rue la Galène (commune/Gemeindeverwaltung)	X	X
3	Sippenaeken - Place St Lambert (maison du village)	X	X
4	Moresnet - place Arnold Franck (parking)	X	X
5	Montzen-Gare - rue de la Gare (entrepôt public douane)	X	X
6	Hombourg - rue de Belven (salle Saint Brice)	X	X
7	La Calamine		
	Brandenhövel 2	-	X
	Königin Fabiola Straße	X	X
	Cité Belle Vue	X	X
	Siedlung Peter Kofferschläger	X	X
	Schützenstraße (Galmeiplatz)	X	X
	Krickelstein 96 (Eingang Coulgelände)	X	X
	Rue de Liège (Parking Casinoweier, en face du Aldi)	X	X
	Rue de Liège (Parking poste frontière de Tülje)	X	X



## Sammlung von Glas • Collecte du verre

In die Glascontainer werfen oder im Wertsto of abgeben  
À déposer dans les bulles ou via les recyparcs



Flaschen, Einmachgläser und Flakons aus Glas  
Bouteilles, bocaux et flacons en verre transparent



*Weißglas*  
Verre incolore



*Buntglas*  
Verre coloré

Wichtiger Hinweis • Conseils à suivre

- Weißglas und Buntglas trennen. - Séparez le verre incolore du verre coloré.
- Gründlich geleert; ohne Deckel und Stopfen. - Bien vidé; ni couvercle ni bouchon.
- Lassen Sie nichts neben den Glascontainern liegen! Wilde Mülldeponien sind strafbar. - Attention, les déchets laissés autour des bulles à verre sont interdits et considérés comme des infractions environnementales, passibles de poursuites administratives ou judiciaires.

X VERBOTEN BITTE SO SORTIEREN  
INTERDITS À TRIER COMME SUIT

Blauen Sack • Sac Bleu



*Metaldeckel*  
Couvercle métallique



*Plastikdeckel*  
Couvercle en plastique

Restmüll • Déchets résiduels



*Kristall*  
Cristal



*Glüh- oder Halogenlampe*  
Ampoule à incandescence  
ou halogène



*Hochtemperatur-  
beständiges Glas*  
(Auflaufformen)  
Verre résistant aux  
hautes températures

Recyparc • Recyparc



*Spiegel oder  
zerbrochenes  
Flachglas*  
Miroir ou verre  
plat cassé



*Korkstopfen*  
Bouchon  
de liège



*Porzellan*  
Porcelaine



*Energiesparlampe  
oder LED-Lampe zum  
Einschrauben*  
Ampoule économique  
ou LED à visser



*Neonröhren*  
Néon

## BOUTEILLES EN PLASTIQUE, EMBALLAGES MÉTALLIQUES/BOÎTES DE CONSERVE, CARTONS À BOISSONS, EMBALLAGES EN PLASTIQUE SOUPLE...

Les sacs bleus PMC ont non seulement l'avantage de réduire la collecte des déchets ménagers, mais également de réduire la fréquence des déplacements au Recyparc. Ces sacs sont collectés toutes les deux semaines par une entreprise. Comme les camions ne sont pas autorisés à entrer dans l'enceinte du Parc, les sacs doivent être déposés le long de la route à l'entrée/sortie du Parc.

Les sacs bleus peuvent être achetés à la réception ou dans tous les supermarchés belges pour 3 €/rouleau (pour 20 sacs, cela fait 0,15 € par sac).

### Que peut-on mettre dans le sac bleu ?

- Emballages en plastique rigide : bouteilles et récipients en PET, PEHD, PP, PVC, pots de yaourt, barquettes en plastique (champignons), boîtes de beurre, parties inférieures des emballages de charcuterie et de fromage.
- Emballages en plastique souple : déchets d'emballages en plastique souple tels que les sachets de fromage, de salade, les sacs, les films de bouteilles d'eau ou de canettes, les filets pour fruits et légumes, les sachets de chips, les films de fermeture des emballages de charcuterie et de fromage...
- Emballages métalliques : canettes, gobelets en aluminium, boîtes de conserve, aérosols alimentaires et cosmétiques
- Cartons de boissons, capsules de boissons (Nespresso, Dolce Gusto...), pots de fleurs en plastique.

Attention : les gobelets ou les canettes ne doivent pas être empilés les uns dans les autres, car le tri ne serait pas possible pour l'entreprise.

Le guide de tri du Parc des Trois Frontières

Page 4 de 11  
Edition 2022-2023



# Sammlung von PMK-Abfällen für den Blauen Sack Collecte des PMC via le Sac Bleu



## Starre Plastikverpackungen • Emballages en Plastique Rigide



Flaschen  
Bouteilles et flacons



Tuben  
Tubes



Tiegel  
Pots

Getränkekapseln  
Capsules de boissons



Schalen und Essensbehälter  
Barquettes et ravers



## Weiche Plastikverpackungen • Emballages en Plastique Souple



Folien • Films



Beutel und Säcke • Sacs et sachets



## Metallverpackungen • Emballages Métalliques



Getränke- und Konservendosen  
Canettes et boîtes de conserve



Aerosolbehälter  
Aérosols



Schalen und Essensbehälter  
Barquettes et ravers



Verschlüsse und Deckel  
Couvercles, bouchons  
et capsules



Getränkekapseln  
Capsules de boissons



## Getränkekartons • Cartons à boissons



Verbundverpackungen • Briques et berlingots

## Wichtiger Hinweis • Conseils à suivre



- Alle Verpackungen gut abtropfen lassen und entleeren
- Égouttez et videz bien tous les emballages.



- Drücken Sie Plastikflaschen zusammen, schrauben Sie den Verschluss wieder zu.
- Aplatissez les bouteilles en plastique, remettez le bouchon.



- Entfernen Sie die Plastikfolie von der Schale und entsorgen Sie diese getrennt.
- Enlevez le film en plastique de la barquette et jetez-les séparément dans le sac.
- Entfernen Sie die Plastikfolien, die die gesamte Flasche bedecken und werfen Sie sie getrennt in den blauen Sack.
- Retirez les films en plastique qui recouvrent l'entièreté des bouteilles et jetez-les séparément dans le sac bleu.



- Stecken Sie Verpackungen nicht ineinander und nicht in verknotete Beutel (lose lassen).



- N'imbriguez pas les emballages les uns dans les autres. N'enfermez pas vos emballages dans des petits sacs avant de les jeter dans votre sac bleu (laissez-les en vrac).

- Hängen Sie keine Gegenstände an die Außenseite des Sacks.

- N'accrochez rien à l'extérieur du sac.



## VERBODEN - BITTE SO SORTIEREN • INTERDITS - À TRIER COMME SUIV

### Restmüll • Déchets résiduels

- ⊗ Verpackungen, die aus einer Mischung von Materialien bestehen (wie z. B. einige Beutel für Getränke, Kompott oder Nassfutter für Haustiere ...), die nicht getrennt werden können.



Les emballages composés d'un mix de matériaux (ex. couche de film en plastique + couche de film en aluminium) ne pouvant pas être séparés, comme certaines pochettes de boisson, de compotine ou de nourriture humide pour animaux, etc.

- ⊗ Andere Artikel  
Autres objets



### Recyparc • Recyparc

- ⊗ Verpackungen mit kindersicheren Verschlüssen  
Les emballages avec bouchon de sécurité enfant



- ⊗ Verpackungen mit mindestens einem der folgenden Piktogramme  
Les emballages avec au moins un des pictogrammes suivants



- ⊗ Verpackungen für Motoröl und Schmiermittel, Treibstoffe, Pestizide, Kleber, Farben und Lacke, Silikonschläuche.

Les emballages d'huile de moteur et lubrifiant, carburants, pesticides, colles, peintures et vernis, tubes de silicone

- ⊗ Verpackungen mit einem Fassungsvermögen von mehr als 8 Liter

Les emballages d'une contenance supérieure à 8 L

- ⊗ Frigolite  
La frigolite



## Vergessen Sie nicht, Ihren Abfall rechtzeitig an die Straße zu stellen. N'oubliez pas de sortir vos poubelles à temps.

Erkundigen Sie sich bei Ihrer Gemeindeverwaltung, wann Sie Ihren Müll am Vorabend herausstellen können. Achtung: Die Fahrpläne der Müllabfuhr können variieren. So vermeiden wir, dass nicht abgeholt Abfälle auf wilden Müllkippen landen und Sie müssen Ihren Müllsack nicht wieder hereinholen und bis zur nächsten Abholung aufbewahren.

Renseignez-vous auprès de votre administration communale afin de connaître l'heure à laquelle vous pouvez les sortir la veille. Attention, les horaires des camions peuvent varier. Grâce à cela, nous éviterons que des dépôts tardifs ne deviennent des dépôts clandestins et vous, cela vous évite de rentrer votre sac et de le conserver jusqu'à la collecte suivante.

Les sacs de pellets doivent par contre être amenés au Recyparc.

## ENCOMBRANTS

Pour se débarrasser d'un vieux canapé, d'un matelas affaissé, d'une armoire cassée, d'une machine à laver défectueuse... il ne suffit pas d'avoir un coup de main pour le porter, il faut aussi un moyen de transport adéquat pour s'en débarrasser.

Pour cela, l'entreprise Rcycl est l'interlocuteur idéal. Deux fois par an, ces derniers peuvent passer, sur simple appel téléphonique, pour récupérer les objets inutilisables ou défectueux. Une fois arrivés au centre de tri, les objets encombrants sont séparés en fonction de différentes catégories, pesés, stockés temporairement et, si nécessaire, démontés en leurs différents composants. Comme la commune de Plombières a conclu un contrat avec Rcycl, ce service est gratuit.

Seule condition: Les objets encombrants doivent être déposés à un endroit auquel le camion peut accéder. Le camion peut être un 3,5t, 7,5t ou 12t (similaire à un camion poubelle traditionnel).

2 rendez-vous par an (max. 3m<sup>3</sup> par rendez-vous) - service d'enlèvement gratuit.

Dans le cadre de ces contrats, les objets/encombrants suivants sont généralement acceptés :

- les meubles
- les appareils électriques et électroniques
- les articles ménagers et de loisir
- les articles de nursing et jouets
- les vêtements
- les outils et articles de bricolage
- le matériel sanitaire et de chauffage
- les pneus (au maximum 4 pneus par ménage une fois tous les cinq ans)

Ne sont pas acceptés:

- les déchets dangereux de construction
- les résidus ménagers
- les déchets verts
- les produits chimiques

Pour pouvoir fixer un rendez-vous ou pour des plus amples informations, vous pouvez contacter Rcycl au 087/55.48.78, du lundi au vendredi, de 8.00-12.00 et de 12.30-16.00.

Toutes infos : [www.rcycl.be](http://www.rcycl.be)

## TOO GOOD TO GO

Certains objets n'ont pas pu être vendus ou doivent tout simplement être jetés. Deux possibilités s'offrent alors à vous : soit les apporter au dépôt des 3R, un magasin de seconde main, où ils seront ensuite mis en vente, soit rejoindre un groupe de donateurs (par exemple le groupe de Plombières) et faire plaisir à quelqu'un en y proposant gratuitement ces objets.

- 3R à Herbesthal (maison de seconde main) :  
Pour les dons : rue Drève Rouge 1 - Herbesthal  
De mardi à samedi : 10-17 h  
Infos : [www.les3r.be](http://www.les3r.be)  
Possibilité d'enlèvement pour le mobilier ou pour des quantités importantes, moyennant appel téléphonique préalable au 087 89 08 39.

- Dons via le groupe facebook plombimontois: Je ne jette plus, je donne Plombières  
<https://www.facebook.com/groups/1457602731062872/>



## DÉCOMBRES

Les déchets de construction peuvent être déposés au Recyparc de Hombourg ou de La Calamine (max. 4m<sup>3</sup>/année civile). La liste exacte peut être consultée sous le lien dans le chapitre Recyparc ou dans la brochure ci-après.

Pour les grandes quantités de déchets de construction, il est recommandé de louer un conteneur. Il existe plusieurs fournisseurs dans la région, comme par exemple le service de conteneurs Steffens à Hergenrath.

[Home - Containerdienst Steffens \(containerdienst-steffens.be\)](http://containerdienst-steffens.be)

Heures d'ouverture

Mardi à vendredi : 9-12.30h et 13-17h

Samedi : 8.30-12.30h et 13-17h

Fermé le lundi et le dimanche

Plombières	Rue du Cheval Blanc Tel. 087 46 23 03
La Calamine	Rue de Liège Tel. 087 63 04 74

Liste des déchets acceptés: cfr. la brochure ci-après ou sur le site web [www.intradel.be](http://www.intradel.be)

Procédure pour les personnes en seconde résidence dans le Parc :

Procédure :

- 1) Compléter la fiche de demande d'inscription dans son entièreté (y compris la date de naissance et la composition de ménage). Sans numéro national, impossible de faire une inscription.
- 2) Joindre soit une preuve du changement d'adresse, soit une composition de ménage en cas de carte déjà attribuée à une personne renseignée dans la base de données comme faisant partie du ménage alors que ce n'est plus le cas, soit une preuve de la seconde résidence (ne pas oublier de noter l'adresse de la seconde résidence !!!).
- 3) Une fois en possession de ces éléments, les renvoyer soit par fax au 04/240.25.40, soit par courrier postal à Intradel Pré Wigi à 4040 Herstal, ou encore par mail à [rpac@intradel.be](mailto:rpac@intradel.be). Un compte d'accès via la eID sera ensuite créé voire une carte, pour les secondes résidences. Cette dernière vous sera envoyée par la poste.

# FICHE DE DEMANDE D'INSCRIPTION POUR L'UTILISATION DU RECYPARC



(Version mars 2022)

# FICHE DE DEMANDE D'INSCRIPTION

A remplir en majuscules et lisiblement svp

Recyparc de :

Nom de l'écoguide :

Date :

CHANGEMENT D'ADRESSE  CHANGEMENT MENAGE  ABSENT DU RN  RESIDENCE SECONDAIRE

**A COCHER SVP**

## A. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

NUMERO NATIONAL .....

NOM .....

PRENOM(S) .....

ADRESSE .....

CODE POSTAL ..... LOCALITE .....

TELEPHONE .....

EMAIL .....

DATE DE NAISSANCE ..... /..... /.....

## B. AUTRES PERSONNES DU MENAGE

NUMERO NATIONAL                      NOM                      PRENOMS                      DATE DE NAISSANCE

1 .....

2 .....

3 .....

4 .....

## C. REMARQUES

.....

## D. PROCEDURE

- 1) Compléter dans son entièreté la fiche (y compris la date de naissance et la composition de ménage). **Sans numéro national impossible de faire une inscription.**
- 2) **Joindre** à la fiche **soit** une **preuve du changement d'adresse**, **soit** une **composition de ménage** en cas de carte déjà attribuée à une personne renseignée dans la base de données comme faisant partie du ménage alors que ce n'est plus le cas, **soit** une **preuve de la seconde résidence** (ne pas oublier de noter l'adresse de la seconde résidence !!!).
- 3) Une fois **tous** ces éléments reçus par le siège social soit par fax au 04/240.25.40 soit par courrier chez Intradel Pré Wigi à 4040 Herstal, ou soit par mail à [rpac@intradel.be](mailto:rpac@intradel.be) un compte d'accès via la eID est créé ou une carte pour les secondes résidences. Cette dernière est envoyée par la poste.

**TOUTE DEMANDE INCOMPLETE OU ILLISIBLE NE POURRA ETRE TRAITEE PAR NOS SERVICES !!!**



Tout usager a la possibilité de demander la composition de ménage à son administration communale ou de la télécharger gratuitement à partir de sa carte d'identité et d'un lecteur de carte sur le site du SPF Intérieur

**<https://www.ibz.rrn.fgov.be/fr/registre-national/mon-dossier/>**

# GUIDE PRATIQUE DU RECYPARC

Edition 2021

# RECYPARC GUIDE PRATIQUE



Si tu triés, t'as tout compris



# Sommaire

 Les recyparcs, c'est quoi ?	4	 Panneaux photovoltaïques	39
 Où trouver un recyparc ?	5	 Papiers et cartons	40
 Qui sont les préposés ?	7	 Piles	42
 Quand s'y rendre ?	8	 Plastiques durs et P.V.C.	43
 Conditions d'accès : la carte d'identité	9	 Pneus	44
 Quotas et apports	11	 P.V.C.	45
 Vous y êtes : les consignes	13	 Textiles	46
 La signalétique, un outil pour le tri	15	 Verres	47
 Amiante - Matériaux de construction contenant de l'amiante	16	 Verres plats	48
 Ampoules économiques et tubes « néons »	17	 Notre politique environnementale	49
 Bois	18	 Comment traitons-nous vos données personnelles ?	50
 Un meuble à jeter : que faire ?	19	 Optons pour le réemploi	52
 Bouchons en Liège	20	 Le Ressourcerie du Pays de Liège	53
 Déchets de jardin	21	 Biocentres de Soumagne et Grâce-Hollogne	54
 D.S.M. - Déchets spéciaux des ménages	22	 Index des déchets	55
 Comment trier les D.S.M : Suivez le guide	24	 Les valeurs d'Intradel	56
 Ecrans	26		
 Electros : Gros électroménagers	27		
 Electros : Petits appareils et outillages électriques	28		
 Electro Sofie : une seconde vie pour vos électros	29		
 Encombrants : au recyparc ou dans la poubelle ?	30		
 Encombrants	31		
 Encombrants non combustibles	32		
 Frigolite	33		
 Frigos et congélateurs	34		
 Huile de moteur	35		
 Huiles et graisses de friture	36		
 Inertes	37		
 Métaux	38		

# Les recyparcs, c'est quoi ?

Les recyparcs d'Intradel sont des sites spécialement aménagés pour permettre la collecte sélective des différentes matières en vue de les recycler, de les valoriser ou de les traiter dans le respect des exigences environnementales.

Outil de collecte principal d'Intradel, nos 49 recyparcs et notre recyparc mobile drainent 48% des déchets collectés sur les 72 communes de notre zone. Nous accueillons en moyenne 8.000 utilisateurs par jour. Un tel succès ne peut être atteint sans le respect des règles d'exploitation de ces sites et des consignes de tri pour chaque déchet collecté.



Dans ce guide pratique des recyparcs, vous trouverez l'ensemble de ces informations. N'hésitez pas à le parcourir. Ce manuel est là pour vous aider à mieux gérer vos déchets et à répondre à toute question inhérente au fonctionnement de votre recyparc.

## En bref, en chiffres :

49 recyparcs répartis dans 72 communes

1 recyparc mobile

+ de 30 types de déchets collectés

+ de 2.000.000 visites/an

+ de 160 personnes y travaillent

+ de 230.000 tonnes de déchets déposés/an

Une question? Contactez-nous au 04/240 74 74 ou

à [info@intradel.be](mailto:info@intradel.be) et suivez-nous   

# Où trouver un recyparc ?

Retrouvez tous les recyparcs sur [www.intradel.be](http://www.intradel.be)

Commune	Adresse	N° de téléphone	Acceptent les matériaux de construction contenant de l'amiante
AMAY	Rue du Zoning industriel	085/41.32.90	
ANS (Loncin)	Rue de Jemeppe	04/247.25.27	
AYWAILLE (Harzé)	Rue de Lambinon 21	04/384.72.17	
BASSENGE (Boirs)	Rue du Frêne	04/286.40.36	
BEYNE-HEUSAY	Rue Sainte-Anne	04/275.77.53	<input checked="" type="checkbox"/>
BLENGNY	Rue du Meunier	04/387.64.07	
BURDINNE (Oteppe)	Rue du Crucifix	085/71.34.27	
CHAUDFONTAINE (Vaux-Sous-Chèvremont)	Cité des Mineurs	04/367.59.65	
CLAVIER	Route du Val	085/41.36.32	
COMBLAIN AU PONT	Rue du Vicinal	04/369.17.73	
ESNEUX (Méry)	Rue Gobry	04/388.36.13	
FERRIERES (Xhoris)	Route de Marche 48	04/369.37.88	
FLEMALLE 1 (Ivoz-Ramet)	Port de Semmeries	04/228.18.61	<input checked="" type="checkbox"/>
FLEMALLE 2	Rue de l'Expansion ZI de l'Arbre Saint-Michel	04/250.53.61	
FLERON (Retinne)	Rue du Fort	04/358.74.11	<input checked="" type="checkbox"/>
GRACE-HOLLOGNE	Rue Mathieu de Lexhy	04/247.39.85	
HANNUT	Rue des Combattants 32	019/51.44.58	
HERSTAL	Rue du Bourriquet	04/240.17.80	
HERVE	Voie des Hougnés	087/66.00.18	
HUY	Chaussée de Dinant	085/23.32.17	<input checked="" type="checkbox"/>
JALHAY (Sart-Jalhay)	Route du Roslin 7	087/47.54.35	<input checked="" type="checkbox"/>
JUPRELLE (Lantin)	Chaussée de Tongres	04/239.16.19	<input checked="" type="checkbox"/>
KELMIS	Lütticher Strasse	087/63.04.74	

<b>LIEGE (Angleur)</b>	Rue de la Belle Jardinière	04/365.82.72	✓
<b>LIEGE (Glain)</b>	Rue Emile Vandervelde	04/226.52.23	✓
<b>LIEGE - SART-MORAY (Chênée)</b>	Rue du Sart Moray	04/365.68.09	
<b>LIMBOURG</b>	Rue Bêverie	087/78.67.41	
<b>LONTZEN</b>	Rue Tivoli	087/33.12.82	
<b>NANDRIN</b>	Rue Haie des Moges	04/372.07.29	
<b>OUFFET</b>	Rue de Hody	086/32.19.44	✓
<b>OUPEYE (Haccourt)</b>	Rue de Campine	04/379.36.17	
<b>PLOMBIÈRES (Hombourg)</b>	Rue du Cheval blanc	087/46.23.03	✓
<b>RAEREN</b>	Rovert	087/55.75.10	
<b>REMICOURT (Momalle)</b>	Chaussée Verte	04/257.63.60	
<b>SAINT-GEORGES</b>	Rue Rodge Mâle	04/388.46.58	
<b>SERAING 1</b>	Rue de Marnix	04/337.87.05	
<b>SERAING 2 (Bonnelles)</b>	Rue du Fort	04/336.20.39	
<b>SERAING 3 (Jemeppe)</b>	Rue Burnonville	04/233.00.39	
<b>SPA</b>	Chemin de la Vecqueterre	087/77.52.60	
<b>SPRIMONT</b>	Rue du Tultay	04/382.32.64	
<b>THEUX</b>	Route d'Oneux au lieu-dit «Laboru - Verviers»	087/23.27.55	
<b>THIMISTER (Thimister-Clermont)</b>	Rue Mackau - Zoning Industriel des Plenesses	087/44.57.24	
<b>TROOZ (Forêt-Trooz)</b>	Rue de Verviers au lieu-dit «Longstraz»	04/351.84.98	
<b>VERVIERS 1</b>	Quai de la Vesdre	087/35.09.68	
<b>VERVIERS 2 (Stembert)</b>	Rue Bronde - Zoning Industriel	087/33.06.21	✓
<b>WISE</b>	Rue de Jupille	04/374.00.97	
<b>WANZE</b>	Chaussée de Waremmé	085/25.15.74	
<b>WAREMME</b>	Rue des Petits Gravelots	019/32.89.23	✓
<b>WASSEIGES (Ambresin)</b>	Rue du Baron d'Obin 27	081/85.58.73	

## Qui sont les préposés?



Les préposés sont des hommes et des femmes dont la mission est de vous accueillir, de vérifier votre carte d'identité lors de votre visite, de vous conseiller et de vous guider au sein du recyparc. Le rôle des préposés est également de veiller à ce que le règlement et la législation soient respectés. La plupart des déchets que vous y déposez seront recyclés et un déchet jeté dans un mauvais conteneur peut compromettre tout le processus de recyclage. Nous vous remercions dès lors d'être particulièrement attentif à leurs directives.

Les préposés ne sont là ni pour vous aider à décharger vos déchets, ni pour nettoyer des espaces souillés après le passage des usagers. Du matériel, comme des brosses, près de certains conteneurs est à votre disposition.



**Écoutez-les, interrogez-les et n'oubliez pas : la courtoisie, c'est vraiment sympa !**

# Quand s'y rendre ?



## Ouverture

- Du mardi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h00 à 17h00
- Samedi de 8h30 à 12h30 et de 13h00 à 17h00



Seuls les dépôts de courte durée sont autorisés  
15 minutes avant la fermeture

## Tuyaux

- Les mardis et samedis sont des jours de forte affluence, favorisez les jeudis et vendredis pour vos visites.
- Evitez les heures de pointe : de 9h à 10h



Un coup de fil avant votre passage permettra de vérifier la disponibilité des conteneurs ! (contact en pages 5 et 6)

## Fermeture

- Dimanche et lundi
- 24 et 31 décembre



Pour permettre de vider les conteneurs et pour un service optimal : **lorsqu'un jour férié tombe un lundi, les recyparcs sont systématiquement fermés le mardi qui suit.**

*Tout dépôt devant les grilles à l'entrée ou aux abords du recyparc est interdit et passible de sanctions.*

Les **jours de fermeture exceptionnels** sont communiqués sur notre site web [www.intradel.be](http://www.intradel.be) ou sur les réseaux sociaux @intradel   

# Avant d'accéder aux recyparcs

## Conditions d'accès : La carte d'identité et le système de contrôle



- L'accès aux recyparcs est gratuit pour les ménages de la zone Intradel et se fait uniquement sur présentation de la carte d'identité électronique (eID)
- Si un visiteur refuse de présenter son eID, l'accès au recyparc ne lui sera pas autorisé.
- L'utilisateur se présentant pour le compte d'une tierce personne doit également présenter sa propre carte d'identité (cfr p.14).
- Accès pour les ménages domiciliés hors zone Intradel, domiciliés à Eupen ou ayant une seconde résidence dans la zone Intradel, pour les établissements scolaires, A.S.B.L, communes, C.P.A.S... => Voir règlement complet dans le recyparc ou sur [www.intradel.be](http://www.intradel.be)
- L'accès pour les commerçants et indépendants est autorisé moyennant une inscription préalable et l'achat d'une carte prépayée => conditions détaillées sur [www.intradel.be/pack](http://www.intradel.be/pack).

## Le tri avant

- Le tri des déchets doit avoir été effectué avant l'arrivée sur le recyparc.

## PRINCIPE DE SOLIDARITÉ



Vous venez déposer des déchets pour le compte d'une autre personne



Merci de présenter la carte d'identité de cette personne ainsi que votre propre carte



Sans cela, nous ne pouvons vous permettre l'accès au recyparc



## Matières et quotas autorisés

- Les apports ne peuvent excéder **2m<sup>3</sup>**, tous matériaux confondus, par véhicule, par jour et par recyparc, quel que soit le nombre de personnes présentes dans le véhicule ou de cartes d'identité présentées.
- Les encombrants et encombrants non combustibles : **4 m<sup>3</sup>/an**
- Les déchets de bois : **3m<sup>3</sup>/an**
- La frigolite : **1 m<sup>3</sup>/an**
- Les déchets inertes (terres et briquillons) : **5m<sup>3</sup>/an**
- Les déchets de construction contenant de l'asbestociment : **3m<sup>3</sup>/an**
- Les déchets de jardin : **13m<sup>3</sup>/an**
- Les pneus : **5 pièces/an**

Ces quotas sont automatiquement remis à zéro tous les 1<sup>er</sup> de l'an.



Vous avez atteint la limite de vos quotas? Vous pouvez commander des quotas supplémentaires sur [www.intradel.be/pack\\_particulier/](http://www.intradel.be/pack_particulier/)

## Organisez le transport de vos déchets

- Seules les voitures, les voitures avec petites remorques 1 ou 2 essieux, et les camionnettes dont le poids au sol n'excède pas 3,5 tonnes peuvent accéder à nos recyparcs pour l'apport de déchets. 
- Afin d'éviter tout risque de perte de chargement, les remorques doivent être correctement bâchées. 
- Les tracteurs agricoles et forestiers sont strictement interdits.

# DÉSORMAIS AU RECYPARC

JE PEUX APPORTER JUSQU'À



2M<sup>3</sup>

PAS 3

NI 4

NI 5

NI 6

NI 7

NI 8

2M<sup>3</sup> C'EST BIEN VU



## Vous y êtes!

Présentez votre carte d'identité et enregistrez-vous auprès du préposé.

Écoutez ses consignes à l'entrée comme à l'intérieur du recyparc.

### Règles de tri

- Chaque apport de déchets doit être déposé dans le conteneur approprié et désigné comme tel.
- La récupération de toute matière/objet quelconque est interdite dans nos recyparcs.

### Et n'oubliez pas :

- Pour des raisons de sécurité et de protection des travailleurs, il est strictement **interdit de fumer** au sein des recyparcs.
- La vitesse de circulation au sein des recyparcs est limitée à **10 km/h**.
- Coupez votre moteur dans la file d'attente et lors du déchargement de vos déchets.
- Veillez à votre **sécurité**.
  - Restez attentif aux autres usagers lors de vos déplacements et stationnez votre véhicule de manière à ne pas gêner la circulation.
  - Attention aux risques de chute lors du déversement des matières dans les conteneurs.
  - Il est interdit de descendre dans les conteneurs.
  - Soyez attentif à ce qu'aucun préposé ne travaille dans le conteneur avant d'y déverser vos matières.



- o Veillez à ne pas laisser les enfants déambuler sans surveillance.
- o Prêtez une attention particulière lors des manœuvres des camions sur site.
- o Laissez la priorité aux camions afin de permettre le remplacement des conteneurs dans les meilleurs délais.
- En cas de **mécontentement** vis-à-vis de notre règlement et/ou du service que nous rendons, une plainte peut être déposée, soit via notre call center (04 240 74 74), soit par écrit, via un courriel (info@intradel.be) ou un courrier postal (Pré Wigi 20, 4040 Herstal)

## La courtoisie, c'est sympa !

- Nos préposés sont disponibles pour vous aider en cas de doute pour un meilleur tri de vos déchets. Mais les règles élémentaires de politesse, de courtoisie et de respect de l'autre doivent régir les relations entre le personnel des recyparcs et les usagers.
- Il est interdit d'endommager les clôtures, grilles d'accès, bâtiments, conteneurs ainsi que l'équipement. La réparation des dégâts éventuels est à charge des usagers qui les ont occasionnés. Une déclaration d'accident ou un constat devra être rempli.



Le règlement d'accès complet est affiché dans vos recyparcs et est disponible sur [www.intradel.be](http://www.intradel.be)



## La signalétique, un outil pour faciliter le tri !

La signalétique installée dans nos recyparcs fait partie de notre communication. Elle a comme double objectif de vous accueillir et de faciliter le tri sélectif de vos déchets.

Elle est utile pour les préposés également. Elle leur permet de vous indiquer l'emplacement géographique des fractions dans le recyparc : de près ; grâce au titre et au symbole qui décrivent la fraction, et de loin ; grâce aux numéros fixés sur le sommet et sur 3 faces.

La signalétique vous donne des indications complémentaires et vous fait part d'interdictions/limitations que nous vous demandons de respecter.

Pratique ! Les panneaux sont recto-verso. Le recto permet d'identifier l'endroit où le déchet doit être déposé et le verso vous informe de l'inaccessibilité du conteneur lorsque le préposé l'a retourné.



**Comme dans le code de la route, les indications orales d'un préposé prévalent toujours sur la signalétique en place.**





## Matériaux de construction contenant de l'amiante

### ✓ ACCEPTÉS

Les matériaux contenant de l'amiante liée tels que :

- ✓ Plaques ondulées (cf Eternit)
- ✓ Ardoises
- ✓ Matériaux réfractaires
- ✓ Tuyaux de descente d'eau
- ✓ Dalles de vinyle
- ✓ Jardinières
- ✓ ...

### ➖ REFUSÉS

- ➖ L'amiante libre (fibres non liées)...

➔ **Adressez-vous à un collecteur agréé en Région Wallonne**  
([owd.environnement.wallonie.be](http://owd.environnement.wallonie.be))



Quota : Max. 2m<sup>3</sup> /visite/jour ou  
3m<sup>3</sup> /année civile

- *Bien se laver après les travaux (surtout les cheveux et la barbe...)*

*Pour des plus grandes quantités, s'adresser à des sociétés agréées (liste sur <http://owd.environnement.wallonie.be>)*

*Si un doute persiste sur la nature du matériau, celui-ci sera mis dans le conteneur « Matériaux de construction contenant de l'amiante ».*



### Consignes de sécurité

*Pour éviter de respirer les poussières (fibres) nuisibles pour votre santé pendant la manipulation de l'amiante, prenez les précautions suivantes :*

- Protégez-vous avec un masque adéquat (de type FFP3) et des gants
- Humidifiez le matériau lors de la manipulation
- Démontez les pièces une à une
- Ne cassez pas les matériaux
- Utilisez uniquement des outils manuels
- Nettoyez vos contenants ensuite à l'eau uniquement (pas d'aspirateur !)
- Si vous ne portez pas de vêtements de sécurité spéciaux, jetez ou lavez votre tenue à part et jetez les gants utilisés.



### ET APRÈS LE TRI ?

Les matériaux contenant de l'amiante sont acheminés dans des conteneurs munis d'une enveloppe à double paroi vers notre CET (Centre d'Enfouissement Technique).



## Ampoules économiques et tubes «néons»

### ✓ ACCEPTÉS

- ✓ Ampoules fluorescentes compactes/économiques
- ✓ Tubes fluorescents (ex : lampe T.L.)
- ✓ Ampoules LED
- ✓ ...

### ➖ REFUSÉS DANS AMPOULES ÉCONOMIQUES ET TUBES «NÉONS» / À METTRE DANS :

- ➖ Ampoules à incandescence et halogènes qui produisent la lumière à partir de la brillance d'un filament
- ➔ **Collecte des déchets résiduels en porte-à-porte**

- ➖ Lampes xénon pour automobiles
- ➔ **Récupérateur privé**



Les ampoules et tubes néons contiennent du mercure qui peut être nocif. Il est donc impératif de les déposer au recyclage.

Les ampoules économiques, tubes néons et LED sont à déposer dans un récipient prévu à cet effet. Suivez les indications de votre préposé.

En cas de casse, respectez ces consignes:

- Aérez la pièce 15 min. au moins
- Munissez-vous de gants et utilisez une ramassette (pas d'aspirateur!)
- Jetez les débris et les gants dans un sac plastique et jetez le tout dans votre poubelle ménagère
- Lavez-vous les mains.



### ET APRÈS LE TRI ?

En centre de traitement spécialisé, le mercure est neutralisé et réutilisé, de même que le verre, le métal, et les plastiques.

✓ **ACCEPTÉS**

- ✓ Planches et portes en bois
- ✓ Châssis en bois sans vitre
- ✓ Palettes en bois (Euro, peintes...)
- ✓ Contre-plaqué
- ✓ Poutres de charpente (max. 1 m)
- ✓ Bois stratifiés
- ✓ Copeaux de bois non traités
- ✓ Bois durs bruts
- ✓ Panneaux isolants en bois
- ✓ Palissades de jardin
- ✓ Bois peints ou vernis (barrières en bois, chevrons bruts ou peints)
- ✓ Meubles en vrai bois, sans tissu, plastique, rembourrage...

➔ **REFUSÉS DANS LES BOIS / À METTRE DANS...**

- ➔ Bois pourris
- ➔ Laine de bois
- ➔ Meubles en rotin
- ➔ Meubles recouverts de plastique, tissu, rembourrage...
- ➔ Faux plafonds
- ➔ Sommiers en tissu
- ➔ Fonds de meubles cartonnés (type Unalite)
- ➔ **Encombrants**
- ➔ Bois d'élagage, sapins de Noël
- ➔ Souches de <40 cm de diamètre
- ➔ **Déchets de jardin**
- ➔ Châssis bois avec vitres
- ➔ Plaques de Gyproc
- ➔ Meubles vitrés ou avec miroir
- ➔ **Encombrants non combustibles**
- ➔ Souches de >40 cm de diamètre
- ➔ **Dans un de nos Biocentres (p. 54)**
- ➔ Bois traités au Carbonyl (billes de chemin de fer, poteaux électriques...)
- ➔ Bois brûlé...
- ➔ **Récupérateur privé**



Quota : Max. 2m<sup>3</sup> /visite/jour ou 3m<sup>3</sup> /année civile

Avant votre arrivée, videz vos meubles de leur contenu et démontez-les ! C'est un gain d'espace dans le conteneur.



**ET APRÈS LE TRI ?**

Bois de qualité supérieure → recyclé en panneaux et meubles

Bois de mauvaise qualité → combustible en industrie.

**TRIEZ MALIN! NOUVELLE DÉCO ?**



**VOTRE MEUBLE EST-IL EN BON ÉTAT ?**



**OUI**

**NON**

**DONNEZ-LUI UNE SECONDE VIE**

**DÉMONTÉZ-LE AVANT VOTRE VISITE AU RECYPARC**



Ressorcerie du Pays de Liege

**NOTRE PROJET-PILOTE « ENCOMBRANTS RÉUTILISABLES »**  
Info : 04 240 74 74

→ SANS ENTAMER VOS QUOTAS ANNUELS.

> Pg 53

**OU**

Nos points réemploi :

> Pg 52



**POURQUOI ?**

- ➔ Diminue votre **QUOTA ANNUEL** et votre **APPORT QUOTIDIEN**.
- ➔ Permet de **MIEUX REMPLIR** le conteneur.
- ➔ **RÉDUIT LES REFUS** pour cause de conteneur plein.
- ➔ Conteneur chargé correctement = **PLUS DE SÉCURITÉ !**



## Bouchons en liège

### ✓ ACCEPTÉS

- ✓ Bouchons de bouteilles de vin, cidre et champagne en liège
- ✓ Plaques en liège (expansé)
- ✓ ...

### ➔ REFUSÉS DANS LES BOUCHONS EN LIÈGE / À METTRE DANS...

- ➔ Bouchons synthétiques
- ➔ Collecte des déchets résiduels en porte-à-porte



Un matériau précieux!

Le liège est récolté à partir de l'écorce du chêne-liège qui est originaire des régions méditerranéennes.

L'écorce enlevée se régénère très lentement : après la plantation d'un arbre, il faut attendre 25 ans pour en récolter l'écorce une première fois. Ensuite, il faudra dix nouvelles années à l'arbre pour produire une écorce à nouveau utilisable.



### ET APRÈS LE TRI ?

Les bouchons et les plaques sont broyés et utilisés comme isolant en bioconstruction à l'état de granules ou de plaques.



## Déchets de jardin

### ✓ ACCEPTÉS

- ✓ Tontes de pelouses, tailles de haies...
- ✓ Feuilles mortes et fleurs fanées
- ✓ Broyats des déchets de jardin
- ✓ Souches de <40 cm de diamètre sans terre
- ✓ Feuilles et racines de bambou
- ✓ Plantes invasives de type *Berces du Caucase* ou *Renouées du Japon*
- ✓ Sapins de Noël (sans décoration et sans pot)
- ✓ Branchages résultant d'élagages d'arbres et arbustes...

### ➔ REFUSÉS DANS LES DÉCHETS DE JARDIN / À METTRE DANS...

- ➔ Sacs biodégradables et déchets de cuisine
- ➔ Déchets d'élevage et litières d'animaux
- ➔ Compost et paille
- ➔ Collecte de déchets en porte-à-porte
- ➔ Planches de bois
- ➔ Cannes de bambou
- ➔ Bois
- ➔ Pots de fleurs de rempotage
- ➔ Sac PMC bleu
- ➔ Plastiques, arrosoirs...
- ➔ Plastiques durs et PVC. ou Encombrants si les plastiques durs et PVC. ne sont pas collectés séparément
- ➔ Souches de > 40 cm de diamètre
- ➔ Dans un de nos Biocentres (p. 54)



Quota : Max. 2 m<sup>3</sup>/jour ou 13 m<sup>3</sup>/année civile.

Plus de 2m<sup>3</sup> de déchets de jardin à évacuer en un jour? Rendez-vous dans un Biocentre - info p 54



### ET APRÈS LE TRI ?

Les déchets de jardin sont recyclés en compost, biomasse énergie et BRF au Biocentre de Grâce-Hollogne. Ces ressources sont disponibles à la vente.

① 04/250 09 60



### L'EFFORT «ZÉRO DÉCHET»...

Le compostage de vos déchets de jardin et le concept de jardin forêt, vous y avez pensé ? Suivez l'actu de notre Jardin Ressources pour réduire vos déchets de jardin sur sa page Facebook ou [www.intradel.be](http://www.intradel.be)

# Déchets spéciaux des ménages - D.S.M. (remplis et vides)

## ✓ ACCEPTÉS

Nous séparons les D.S.M. remplis des vides. Adressez-vous à votre préposé.

- ✓ Produits de bricolage : peintures, vernis, colles, résines...
- ✓ Produits de jardinage : désherbants, engrais...
- ✓ Produits d'entretien : eau de javel, détartrants...
- ✓ Seringues (conditionnées dans un emballage rigide et fermé)
- ✓ Déchets chimiques : white-spirit, solvants...
- ✓ Aérosols (non alimentaires et/ou cosmétiques)
- ✓ Bouteilles en verre ayant contenu des produits chimiques
- ✓ Flacons de parfum
- ✓ Boues de dégraisseurs (dans un seau de 10kg max, fermé et mélangées avec du sable)
- ✓ Eau avec mazout (max. 10L)
- ✓ Soude caustique
- ✓ Produits phytos
- ✓ Batteries de voiture
- ✓ Radiographies médicales
- ✓ Cartouches d'encre et toners
- ✓ Extincteurs ménagers
- ✓ Pulvérisateurs
- ✓ Filtres pour huiles/mazout
- ✓ Détecteurs incendie

## ➖ REFUSÉS DANS LES D.S.M. / À METTRE DANS...

- ➖ Contenants de plus de 20kg ou 20 litres
- ➖ Déchets spéciaux à usage professionnel
- ➖ Déchets hospitaliers
- ➖ Médicaments périmés
- ➖ Produits explosifs

- ➖ Poches de dialyse
  - ➖ Produits cosmétiques
  - ➖ Bougies
- ➔ **Collecte des déchets résiduels en porte-à-porte**

Attention ! Les D.S.M. ne sont plus collectés au recyparc de Wasseiges



## L'accès au local D.S.M. est interdit.

Les D.S.M. sont à déposer à l'entrée du local dans les bacs prévus à cet effet.

- Merci de fermer vos récipients.
- Communiquez un maximum d'informations sur le(s) produit(s) déposé(s) pour assurer leur manipulation et leur stockage en toute sécurité.

### ET APRÈS LE TRI ?

Ils sont acheminés vers un centre de tri spécialisé et sont ensuite orientés vers des filières adaptées à leur caractère dangereux.



## L'EFFORT «ZÉRO DÉCHET»...

Et si vous fabriquez vos produits ménagers? Téléchargez ou demandez notre brochure de recettes pour un ménage au naturel (contact p. 60).

## COMMENT RECONNAÎTRE LES D.S.M. ?

Ce sont les petits déchets toxiques produits au sein des ménages, marqués par un ou plusieurs de ces symboles :

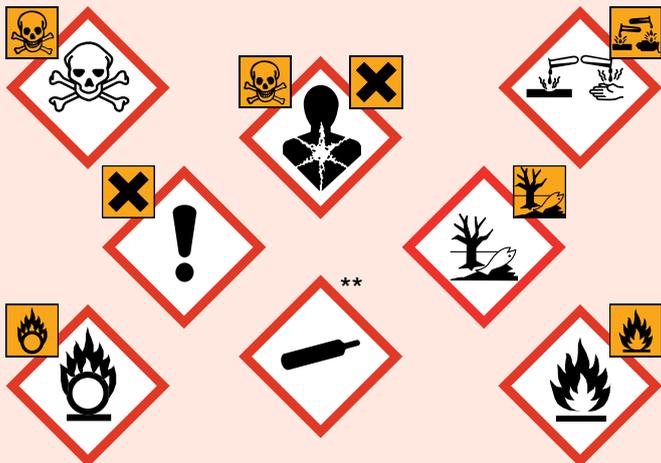
ANCIEN NOUVEAU		ANCIEN NOUVEAU	
	Explosif		Toxique
	Inflammable		Corrosif
	Comburant		Irritant, nocif
	Récipient sous pression		Danger par aspiration
			Danger pour l'environnement



Bien vidés, et sans bouchon de sécurité enfant, certains de ces contenants peuvent aller dans le sac bleu PMC. Pour savoir lesquels, rendez-vous à la page suivante.

# Comment trier les DÉCHETS

Emballages **NON-VIDES**  
avec un de ces symboles :



\*\* uniquement les cartouches de gaz non rechargeables de type camping-gaz.

À DÉPOSER AU RECYPARC

**ATTENTION**



Les contenants munis de ce symbole ne sont pas repris au recyparc. Appelez le 112

# DANGEREUX? Suivez le guide!

Emballages **BIEN VIDES\***

\*Bien vidés, bien égouttés ou bien raclés

- ✓ avec un bouchon de sécurité enfant
- ✓ OU avec un de ces symboles



- ✓ OU pesticides, herbicides, huiles de moteur, silicone

À DÉPOSER AU RECYPARC

Vous hésitez?

Eau de javel    Lessive    Nettoyant WC    Détachant textile



Gel WC    Liquide de rinçage    Laque    Adoucissant

- ✓ sans bouchon de sécurité enfant ET sans symbole
- OU
- ✓ sans bouchon de sécurité enfant ET avec un de ces symboles



À JETER DANS LE SAC BLEU

Pour plus d'informations, adressez-vous aux collaborateurs du recyparc. Message de prévention sur les déchets spéciaux.



## Écrans

### ✓ ACCEPTÉS

- ✓ Écrans d'ordinateurs
- ✓ Téléviseurs
- ✓ Écrans plats
- ✓ Moniteurs
- ✓ ...

### ➔ REFUSÉS DANS LES ÉCRANS / À METTRE DANS...

- ➔ Ordinateurs portables
  - ➔ Petits appareils et outillages électriques



Les télévisions avec tubes cathodiques sont toujours collectées dans nos recyparcs.



### ET APRÈS LE TRI ?

Les écrans sont démontés manuellement et les éléments nocifs sont retirés, traités et récupérés de manière sécurisée et respectueuse de l'environnement. Aujourd'hui, un écran est recyclé à 85%. La recherche avance pour aller encore plus loin.

[www.recupel.be](http://www.recupel.be)



Recupel



### L'EFFORT «ZÉRO DÉCHET»...

Vous changez votre écran pour une version plus moderne ? Il peut servir à d'autres. Une école, une A.S.B.L., ou La Ressourcerie du Pays de Liège (p. 53) pourrait lui donner une seconde vie. Pensez-y !



## Gros électroménagers

### ✓ ACCEPTÉS

- ✓ Lave-vaisselle
- ✓ Cuisinières
- ✓ Séchoirs
- ✓ Machines à laver
- ✓ Fours à micro-ondes
- ✓ ...

### ➔ REFUSÉS DANS LES GROS ÉLECTROS/ À METTRE DANS...

- ➔ Séchoirs à condensation avec pompe à chaleur
  - ➔ Frigos et congélateurs



Merci de nettoyer et vider vos électroménagers de leur contenu avant de les déposer dans votre recyparc.



### ET APRÈS LE TRI ?

Les éléments les plus polluants sont retirés manuellement. Les carcasses des appareils sont ensuite broyées. Les matières premières comme le fer, les métaux non-ferreux (cuivre, zinc, étain...) et les matières plastiques sont récupérées et réutilisées dans la fabrication de nouveaux produits.

[www.recupel.be](http://www.recupel.be)



Recupel



### L'EFFORT «ZÉRO DÉCHET»...

Vous changez votre électro pour une version plus moderne ? Il peut servir à d'autres. Un C.P.A.S., une A.S.B.L., ou La Ressourcerie du Pays de Liège (p. 53) pourraient lui donner une seconde vie. Pensez-y !



## Petits appareils électros et outillages électriques

### ✓ ACCEPTÉS

Tout appareil muni d'un cordon, d'une prise ou qui fonctionne avec des piles ou batteries.

- ✓ Jouets à piles ou batteries, lampes de poche
- ✓ Outils électriques de jardinage : débroussailleuses, taille-haies, tondeuses...
- ✓ Electros de cuisine : hottes, friteuses vidées de leur huile et graisse
- ✓ Périphériques informatiques, ordinateurs portables, G.S.M
- ✓ Eclairages de jardin, lampes de signalisation...

### ✗ REFUSÉS DANS LES PETITS ÉLECTROS / À METTRE DANS...

- ✗ Catadioptrés
  - ➔ Collecte des déchets résiduels en porte-à-porte
- ✗ Détecteurs d'incendie
  - ➔ Déchets spéciaux des ménages



Merci de nettoyer et vider vos électroménagers de leur contenu avant de les déposer dans votre recyparc. Retirez les piles, videz l'huile ou la graisse de votre friteuse, etc.

### ♻️ ET APRÈS LE TRI ?

Après un traitement spécifique, les matières plastiques, le cuivre, les métaux, etc. sont réutilisés comme matières premières.

📄 [www.recupel.be](http://www.recupel.be)



### L'EFFORT «ZÉRO DÉCHET»...

Le seconde main, le prêt ou la location pour éviter d'acheter ou de jeter, vous y avez pensé ? Lancez-vous...

Pensez également aux Repairs Cafés. Ne jetez plus, réparez! (P 52)



## QUATRE PÔLES D'ACTIVITÉS

> **COLLECTE ET TRI DES D.E.E.E.**  
 SOFIE collecte des Déchets d'Équipement Électriques et Electroniques auprès des détaillants en électroménagers et dans les recyparcs, et les trie ensuite afin de sélectionner les appareils réparables.

> **VALORISATION ET REVENTE D'ELECTROMENAGERS USAGES**  
 SOFIE, c'est aussi une équipe de techniciens formés qui répare les lessiveuses, séchoirs, lave-vaisselles, frigos et congélateurs qui sont ensuite revendus.

> **DEPOLLUTION ET DEMANTELLEMENT**  
 En partenariat avec la société Recydel, SOFIE assure la dépollution, le démantèlement et le broyage de frigos et de petits électros.

> **RÉPARATION DE VOS ÉLECTROMÉNAGERS**  
 Une panne? SOFIE peut venir réparer vos électros.

📞 Appelez-nous! 04 222 41 11



## UNE SECONDE VIE POUR VOS ÉLECTROS

Découvrez nos électros de seconde main dans un de nos RSHOP



Chaussée verte 25/3  
4460 Grâce-Hollogne  
04 221 41 11



Quai Saint-Léonard 79  
4000 Liège  
0492 39 22 43

### 3 PLUS-VALUES



# 1 AN DE GARANTIE



[www.electrosocie.be](http://www.electrosocie.be)

# CE N'EST PAS PARCE QUE ÇA VOUS ENCOMBRE QUE C'EST UN ENCOMBRANT

## Un objet qui vous encombre en bon état ?

> Offrez-lui une seconde vie :

- Découvrez nos adresses "réemploi" sur : [intradel.be/points-du-reemploi](http://intradel.be/points-du-reemploi)
- Déposez-le dans un recyparc qui collecte les objets réutilisables. **i** : [intradel.be](http://intradel.be)

## Un objet qui vous encombre en mauvais état ?

> A jeter dans les encombrants de votre recyparc

### 2 CONDITIONS à respecter :

- ✓ Il doit être **trop lourd et/ou trop grand** pour entrer dans **vosre poubelle** de déchets résiduels.
  - ✓ Il ne doit **PAS être accepté dans un autre conteneur** spécifique comme le bois, les métaux, la frigolite, le P.V.C., les électros, ...
- > A jeter dans votre poubelle de déchets résiduels si il ne **respecte pas ces deux critères** >  

Ceci n'est pas un encombrant

Ceci n'est pas un encombrant

Ceci n'est pas un encombrant



## Encombrants

### ✓ ACCEPTÉS

Un encombrant est un déchet **TROP LOURD** et/ou **TROP GRAND** pour entrer dans la poubelle des déchets résiduels !

- ✓ Matelas
- ✓ Balatum et tapis-plain
- ✓ Papiers peints
- ✓ Tapis/carpettes
- ✓ Bois pourris
- ✓ Sommier en tissu
- ✓ Films plastiques souillés de grande taille
- ✓ Petits meubles en plastique
  - ➔ Si le « **plastique dur** » n'est pas collecté séparément dans votre recyparc
- ✓ Chasses de toilettes
- ✓ Coffres de voyages
- ✓ Fonds de meuble cartonnés (Unalite)
- ✓ Gaines en P.E.H.D.
- ✓ Glacières
- ✓ Grands jouets gonflables
- ✓ Laine de bois
- ✓ Lambris avec colle
- ✓ Meubles en rotin
- ✓ Plaques de polycarbonate
- ✓ Plexiglass
- ✓ Siège auto enfant
- ✓ Isolation thermique/acoustique

### ➔ REFUSÉS DANS LES ENCOMBRANTS / À METTRE DANS...

- ➔ Tout déchet faisant l'objet d'une autre collecte spécifique dans votre recyparc
- ➔ Chaussures et textiles usagés
  - ➔ **Textiles**
- ➔ Les ordures ménagères sont strictement interdites
- ➔ Peintures, aérosols...
  - ➔ **D.S.M.**
- ➔ Pare-chocs, carcasses de voitures
  - ➔ **Centre de tri privé**
- ➔ Miroirs et vitres
  - ➔ **Verres plats ou Enc. non combustibles si les verres plats ne sont pas collectés séparément**



Quota encombrants et encombrants non combustibles : Max. 2m<sup>3</sup> /visite/ jour ou 4m<sup>3</sup> /année civile



### ET APRÈS LE TRI ?

Les encombrants sont traités dans notre unité de valorisation énergétique d'Herstal afin de produire de la chaleur et de l'électricité.



## Encombrants non combustibles

### ✓ ACCEPTÉS

Un encombrant est un déchet **TROP LOURD** et/ou **TROP GRAND** pour entrer dans la poubelle des déchets résiduels !

- ✓ Laine de roche et laine de verre
- ✓ Planches ou cartons goudronnés
- ✓ Plâtre, Torchis, Roofing®
- ✓ Plaques de Gyproc®
- ✓ Verre cassé
- ✓ Planches/panneaux avec carrelages
- ✓ Shingles®/Bardeaux
- ✓ Déchets composites avec verre, inertes, ou plâtre, (Blocs Ytong®, Silka®...)
- ✓ Vitrages Thermopanes, miroirs et vitres  
→ **Uniquement s'il n'y a pas de conteneur "verre plat" dans votre recyparc**
- ✓ Tôles ondulées polyester

### ✗ REFUSÉS DANS LES ENCOMBRANTS / À METTRE DANS...

- ✗ Tout déchet faisant l'objet d'une collecte spécifique dans votre recyparc
- ✗ Chaussures et textiles usagés  
→ **Textiles**
- ✗ Sacs plastiques  
→ **Sac bleu PMC ou sac transparent selon votre commune**
- ✗ Métaux, Pneus, P.V.C.
- ✗ Isolation thermique/acoustique  
→ **Frigolite**
- ✗ Déchets de construction (béton, gravas, briques...)  
→ **Inertes**
- ✗ Huiles, peintures, aérosols, bonbonnes de gaz...  
→ **D.S.M.**
- ✗ Pare-chocs, carcasses de voitures  
→ **Centre de tri privé**



Quota encombrants et encombrants non combustibles : Max. 2m<sup>3</sup>/visite/jour ou 4m<sup>3</sup>/année civile

**Les ordures ménagères sont strictement interdites dans le conteneur des encombrants.**



### ET APRÈS LE TRI ?

Les encombrants non combustibles sont traités au Centre d'Enfouissement Technique.



## Frigolite

### ✓ ACCEPTÉS

- ✓ Frigolite blanche propre, sèche et composée de billes
- ✓ Frigolite d'emballage d'électroménagers, d'ordinateurs...
- ✓ ...

### ✗ REFUSÉS DANS LA FRIGOLITE / A METTRE DANS...

- ✗ Boîtes à œufs
- ✗ Chips d'emballage  
→ **Collecte des déchets résiduels en porte-à-porte**
- ✗ Les panneaux d'isolation blancs et propres
- ✗ Isolation thermique/acoustique  
→ **Encombrants**
- ✗ Frigolite souillée alimentaire  
→ **Sac bleu PMC ou sac transparent selon votre commune**
- ✗ Rouleaux de frigolite pour isolation des murs ...  
→ **Collecte des déchets résiduels en porte-à-porte**



Quota : Max. 2m<sup>3</sup> /visite et année civile

**Merci de casser la frigolite avant votre arrivée au recyparc.**



Nous vous conseillons de la casser directement dans un sac pour éviter la dispersion des billes partout, à la maison.



La frigolite ne peut contenir ni clou, ni vis.



### ET APRÈS LE TRI ?

La frigolite est broyée en fines billes qui seront réutilisées dans la fabrication de mortier isolant thermique pour sols et toitures plates.



## Frigos et congélateurs

### ✓ ACCEPTÉS

- ✓ Réfrigérateurs
- ✓ Congélateurs
- ✓ Appareils de climatisation
- ✓ Séchoirs à condensation avec pompe à chaleur
- ✓ ...

### ➔ REFUSÉS DANS LES FRIGOS ET CONGÉLATEURS

- ➔ Appareils contenant encore des denrées alimentaires



Les appareils doivent être impérativement vidés de leur contenu !

**ⓘ Les frigos et congélateurs peuvent contenir du gaz fréon (CFC) et d'autres gaz/huiles polluantes. Ce gaz n'est pas nocif pour l'homme mais il contribue à la destruction de la couche d'ozone. Il nécessite donc une prise en charge particulière.**



### ET APRÈS LE TRI ?

Après dépollution des appareils, le liquide de refroidissement est pompé, le compresseur est enlevé et la carcasse est broyée. Le gaz rendu liquide est incinéré dans un centre agréé. Les autres matières sont réutilisées pour la fabrication de nouveaux produits.

[www.recupel.be](http://www.recupel.be)



### L'EFFORT «ZÉRO DÉCHET»...

Vous changez votre électro pour une version plus moderne ? Il peut servir à d'autres. Un C.P.A.S., une A.S.B.L., ou La Ressourcerie du Pays de Liège (p. 53) pourraient lui donner une seconde vie. Pensez-y !



## Huiles de moteur

### ✓ ACCEPTÉS

- ✓ Toutes les huiles de moteur
- ✓ Contenants inférieurs ou égaux à 5 litres

### ➔ REFUSÉS DANS LES HUILES DE MOTEUR

- ➔ Contenants de plus de 5 litres
- ➔ Les huiles de moteur usagées mélangées avec d'autres flux tels que du solvant, de l'essence, de l'antigel, de l'ammoniaque, des eaux, etc.
- ➔ Les huiles de moteur contaminées aux PCB
- ➔ Les huiles de moteur non pompables et contenant des objets étrangers

➔ **Récupérateur privé**



Les huiles de moteur sont à déposer dans le bac prévu à cet effet.

**Merci de ne pas verser vous-même les huiles de moteur dans les bulles, les préposés se chargent de la vidange des récipients.**

**ⓘ Un litre d'huile jeté à l'égout pollue un volume d'eau équivalent à 20 piscines olympiques !**



### ET APRÈS LE TRI ?

45% des huiles collectées sont régénérées afin de produire des huiles de base entrant dans la composition de nouveaux lubrifiants. Le restant est valorisé en énergie pour des installations industrielles.

[www.valorlub.be](http://www.valorlub.be)

**VALORLUB**



## Huiles et graisses de friture

### ✓ ACCEPTÉS

- ✓ Huiles et graisses végétales de cuisine
- ✓ Conteneurs inférieurs ou égaux à 5 litres

### – REFUSÉS

- Solidificateurs d'huiles végétales



Les huiles et les graisses de friture sont à déposer dans les bacs prévus à cet effet ou à remettre au préposé qui se chargera lui-même d'effectuer la vidange des récipients. Il est donc interdit de verser soi-même les huiles de friture dans les bulles.



Seuls les contenants d'une capacité inférieure ou égale à 5 litres sont autorisés.

Merci d'éviter de remplir vos bouteilles à ras bord et avec une huile encore tiède. Car un appel d'air provoque le rejet immédiat de l'huile et les bouteilles débordent lors de l'ouverture. Le respect de ces deux consignes permettra de garder le recyclage propre.



### ET APRÈS LE TRI ?

Les huiles et graisses alimentaires sont recyclées en biocarburant, mais peuvent être aussi valorisées en chaleur et électricité. Elles sont également utilisées dans la production de bougies et cosmétiques.

① [www.valorfrit.be](http://www.valorfrit.be)

Valorfrit



## Inertes

### ✓ ACCEPTÉS

- ✓ Briques et briquillons
- ✓ Blocs de béton
- ✓ Béton
- ✓ Céramique
- ✓ Carrelages et faïence
- ✓ Mélanges de terres et gravats
- ✓ Eviers, lavabos, WC (sans planche ni chasse)
- ✓ Grès et porcelaine
- ✓ Pots en terre cuite

### – REFUSÉS DANS LES INERTES / À METTRE DANS...

- Vitres, verres plats et miroirs  
→ **Verres plats ou Enc. non combustibles si les verres plats ne sont pas collectés séparément**
- Plâtre
- Panneaux de plâtre (Gyproc®)
- Blocs de plâtre (Ytong®)
- Blocs Silka  
→ **Enc. non combustibles**
- Litières d'animaux, cendres, opaline, Plat en verre allant au four  
→ **Collecte des déchets résiduels en porte-à-porte**
- Produits de construction contenant de l'amiante...  
→ **Matériaux de construction/amiante (voir la liste des 12 recyparcs p. 5 et 6)**



Si un doute persiste sur la présence d'amiante, le préposé se réserve le droit d'orienter le déchet dans le conteneur « Matériaux de construction/amiante ».

Plus de 2m<sup>3</sup> d'inertes? Déposez jusqu'à 5m<sup>3</sup> (limite annuelle) dans notre Biocentre de Soumagne. (info : 04 377 66 09 - Route Militaire 134 à 4631 Soumagne)



### ET APRÈS LE TRI ?

Les inertes sont concassés et criblés et sont ensuite soit réutilisés comme matériaux de construction pour la sous fondation de routes, soit acheminés dans des centres d'enfouissement technique de classe 3.



### L'EFFORT «ZÉRO DÉCHET»...

Dans vos chutes de matériaux ou dans ce que vous rénovez, n'y a-t-il pas des matériaux qui pourraient servir à d'autres ? Les réseaux sociaux peuvent rapidement vous débarrasser de ce qui ne vous servira plus.



## Métaux

### ✓ ACCEPTÉS

- ✓ Sommier métalliques
- ✓ Armoires métalliques
- ✓ Câbles électriques
- ✓ Tiges en métal
- ✓ Métaux non ferreux (zinc, plomb, alu...)
- ✓ Vélos hors d'usage
- ✓ Citernes métalliques ayant contenu du mazout (découpées)
- ✓ ...

### ➔ REFUSÉS DANS LES MÉTAUX / À METTRE DANS...

- ➔ Bonbonnes de gaz  
➔ **Récupérateurs/vendeurs agréés**
- ➔ Jantes avec pneus  
➔ **Pneus**
- ➔ Matériaux composites : fauteuils, divans, matelas...  
➔ **Encombrants**
- ➔ Cigarettes et boîtes de conserve  
➔ **Sac PMC**
- ➔ Batteries, aérosols, pots de peinture vides, filtres à huile et mazout  
➔ **D.S.M.**



Si un doute persiste sur la présence d'amiante, le préposé se réserve le droit d'orienter le déchet dans le conteneur «Matériaux de construction/amiante».



### ET APRÈS LE TRI ?

Les métaux recyclés servent notamment à la production de nouveaux emballages, d'appareils ménagers, de pièces automobiles...



### L'EFFORT «ZÉRO DÉCHET»...

Un vélo encore en bon état ? Offrez-lui une seconde vie grâce à notre collecte annuelle organisée en avril dans nos recyparc.

[www.intradel.be](http://www.intradel.be)



## Panneaux photovoltaïques

### ✓ ACCEPTÉS

- ✓ Panneaux entiers, en bon état ou cassés (vitres ou cadres)

### ➔ REFUSÉS DANS LES PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES / À METTRE DANS...

- ➔ Panneaux issus de petits appareils électroniques, tels que les lampes de jardin...  
➔ **Petits appareils électros**



Au-delà de 2 panneaux, adressez-vous au préposé.



### ET APRÈS LE TRI ?

Les panneaux photovoltaïques sont démantelés. Les éléments du panneau sont séparés. Silicium, aluminium, cuivre, argent et verre peuvent alors partir vers leur filière de recyclage respective.



## Papiers et cartons

### ✓ ACCEPTÉS

- ✓ Papiers et cartons propres
- ✓ Journaux et magazines
- ✓ Sacs en papier propres
- ✓ Livres
- ✓ Cartons de poudre à lessiver vides et propres

### ➔ REFUSÉS DANS LES PAPIERS ET CARTONS / À METTRE DANS...

- ➔ Papiers souillés ou gras
  - ➔ Papiers alimentaires, cartons à pizza
  - ➔ Nappes et mouchoirs en papier
  - ➔ Papiers peints
  - ➔ Sacs de ciment vides
  - ➔ Masques chirurgicaux papier
  - ➔ Papiers issus de destructeurs de documents
  - ➔ ...
  - ➔ Films plastiques
- ➔ **Collecte sélective en porte-à-porte**
- ➔ **Collecte sélective en porte-à-porte**
- ➔ **Sac bleu PMC ou sac transparent selon votre commune**



Il est obligatoire de DÉPLIER ou DÉCHIRER les cartons AVANT avant d'arriver au recyparc et de les mettre ensuite à plat dans le conteneur. Merci



### ET APRÈS LE TRI ?

En fonction de leur qualité, les papiers et cartons sont expédiés vers différents papetiers ou recycleurs qui les utiliseront pour la fabrication de journaux, magazines, papiers recyclés, papier WC...

📄 [www.fostplus.be](http://www.fostplus.be)

Fostplus



### L'EFFORT «ZÉRO DÉCHET»...

Demandez votre autocollant « Stop pub » pour votre boîte aux lettres : 04/240 74 74 ou [info@intradel.be](mailto:info@intradel.be)

## POUR PRÉPARER VOTRE VISITE AU RECYPARC



### CARTONS



## Dépliez ou déchirez vos cartons AVANT votre arrivée.



- ✓ Une visite plus rapide au recyparc
- ✓ Des conteneurs optimisés



# Piles

## ✓ ACCEPTÉS

- ✓ Piles alcalines et salines
- ✓ Piles boutons
- ✓ Piles rechargeables
- ✓ Accus de GSM ou ordinateurs...
- ✓ Accus d'outils de bricolage
- ✓ Accus de vélos électriques
- ✓ Piles lithium
- ✓ ...

## ✗ REFUSÉS DANS LES PILES / À METTRE DANS...

- ✗ Batteries de voiture
- ➔ D.S.M.



Merci de respecter ces règles de sécurité.

- Batteries au lithium endommagées ou non, rechargeables et batteries de gros volume => Avertissez votre préposé et merci de les emballer dans un film plastique transparent pour les isoler des autres piles et accus.
- Piles coulantes ou rouillées : Merci de les mettre dans un sac en plastique avant de les déposer dans le fût.

## ♻️ ET APRÈS LE TRI ?

Les piles et accus font l'objet d'un traitement adapté en fonction de leur composition chimique. Les matériaux de valeur sont réutilisés en tant que matières premières dans la production industrielle.

📄 [www.bebat.be](http://www.bebat.be)



## L'EFFORT «ZÉRO DÉCHET»...

Et si vous faisiez le pas vers les piles rechargeables ? Plus chères à l'achat, mais plus écologiques et économiques grâce à leur durée de vie.

# Plastiques durs et P.V.C.

## ✓ ACCEPTÉS

- ✓ Seaux, arrosoirs, cuves à mortier, mannes, mobilier de jardin, étangs en plastique, ...
- ✓ Jouets sans pile/moteur
- ✓ Tuyaux P.V.C. et de drainage
- ✓ Panneaux ondulés en P.V.C.
- ✓ Coques d'électroménagers
- ✓ Conduites de gaz
- ✓ Gaines/tuyaux de protection
- ✓ Châssis sans vitres
- ✓ ...

## ✗ REFUSÉS DANS LES PLASTIQUES DURS ET P.V.C. / À METTRE DANS...

- ✗ Tuyaux d'arrosage, poupées, casques de sécurité, fardes plastifiées
- ➔ **Collecte des déchets résiduels en porte-à-porte**
- ✗ Films et housse d'emballage, Plastiques à bulles
- ✗ Pots de fleurs en plastique «type rempotage»
- ➔ **Sac bleu PMC ou sac transparent selon votre commune**
- ✗ Câbles électriques
- ➔ **Métaux**
- ✗ Châssis avec vitres
- ✗ Tôles ondulées en polyester
- ➔ **Encombrants non combustibles**
- ✗ Grands jouets gonflables
- ✗ Tuyaux en caoutchouc, glacières, coffres de voyage, sièges auto complets
- ✗ Lambris avec colle/polyuréthane, plaques de polycarbonate, revêtements de sol en P.V.C. souple
- ➔ **Encombrants**



Les seaux, cuves à mortier et autres contenants doivent être vidés de leur contenu et exempts de matériaux séchés, ou de poussières.

## ♻️ ET APRÈS LE TRI ?

Le plastique est pré-trié à la main. Il est ensuite lavé pour être recyclé en plastique régénéré.



## L'EFFORT «ZÉRO DÉCHET»...

Des jouets encore en bon état? Intradel organise une collecte annuelle de jouets le 3e samedi d'octobre dans nos recyparcs.

## ✓ ACCEPTÉS

- ✓ Pneus de véhicules de tourisme, 4x4, remorques et caravanes
- ✓ Pneus de camionnettes et véhicules utilitaires légers
- ✓ Pneus de motos
- ✓ Pneus de quads, de brouettes ou d'engins à bras
- ✓ Pneus avec jantes
- ✓ ...

## ✗ REFUSÉS DANS LES PNEUS / À METTRE DANS...

- ✗ Pneus de vélos et vélomoteurs
- ✗ Chambres à air
- **Collecte des déchets résiduels en porte-à-porte**
- ✗ Pneus de silos agricoles
- ✗ Pneus de camion
- ✗ Pneus d'engins agricoles, de génie civil ou industriels
- ✗ Pneus en lambeaux
- ✗ Chenilles
- **Récupérateur privé**



Saviez-vous que les pneus sont soumis à une obligation de reprise? Lors de l'achat de pneus neufs, le vendeur a l'obligation de reprendre gratuitement vos pneus usagés.

Quota : Max 5 pièces/an.



### ET APRÈS LE TRI ?

Les pneus en bon état sont réutilisés. Les autres sont soit recyclés dans la fabrication de gazon synthétique par exemple, soit valorisés comme combustibles ou matières premières en cimenterie.

 [www.recytyre.be](http://www.recytyre.be)



## ✓ ACCEPTÉS

- ✓ Châssis (sans les vitres)
- ✓ Tuyaux d'évacuation d'eau
- ✓ Volets déroulants
- ✓ Plinthes en P.V.C.
- ✓ Lambris
- ✓ Tuyaux P.V.C.
- ✓ ...

## ✗ REFUSÉS DANS LES P.V.C. / À METTRE DANS...

- ✗ Plexiglass
- ✗ Chasses de toilettes
- ✗ Tuyaux et gaines de câbles en P.E.H.D.
- ✗ Tuyaux en caoutchouc
- ✗ Tuyaux arrosage
- **Encombrants**
- ✗ Tôles ondulées en polyester
- **Encombrants non combustibles**
- ✗ Mobilier de jardin
- ✗ Seaux, bacs, casiers...
- **Plastiques durs ou Encombrants si les plastiques durs ne sont pas collectés séparément**



Les châssis en P.V.C. doivent être débarrassés de leurs vitres.



### ET APRÈS LE TRI ?

Lavés, broyés et transformés, les P.V.C. seront réutilisés comme matières premières dans la fabrication de nouveaux produits plastiques (tuyaux, châssis...).

## ✓ ACCEPTÉS

- ✓ Vêtements propres
- ✓ Maroquinerie (sacs, portefeuilles...)
- ✓ Chaussures liées par paires
- ✓ Lingerie
- ✓ Linge de maison (couvertures, essuies...)
- ✓ ...

## ➔ REFUSÉS DANS LES TEXTILES / À METTRE DANS...

- ➔ Vêtements déchirés, sales ou mouillés
  - ➔ Chaussures dépareillées
  - ➔ Bottes en plastique
  - ➔ Coussins et édredons
  - ➔ Morceaux de tissus
- ➔ **Collecte des déchets résiduels en porte-à-porte**
- ➔ **Collecte des déchets résiduels en porte-à-porte**

 Les textiles doivent être emballés dans un sac avant d'être déposés dans la bulle. Merci de laisser le préposé contrôler le contenu de votre sac afin de s'assurer de la qualité de votre tri.

### ET APRÈS LE TRI ?

En collaboration avec l'A.S.B.L. Terre, les textiles collectés dans les recyparcs sont triés et redistribués dans les magasins de seconde main «Terre».

 [www.terre.be](http://www.terre.be)

**Terre**



### L'EFFORT «ZÉRO DÉCHET»...

Et si vous transformiez vos vieux vêtements en déguisements, tabliers de bricolage, ou chiffons ?

## ✓ ACCEPTÉS

- A chaque couleur, sa bulle :**
- Verres incolores > Bulle blanche
  - Verres colorés > Bulle verte
  - ✓ Bouteilles et bocaux en verre vides, propres et sans bouchon ni couvercle

## ➔ REFUSÉS DANS LES VERRES / À METTRE DANS...

- ➔ Bouchons, couvercles et capsules
  - ➔ Plat en verre allant au four
  - ➔ Verres (pour boire) cassés
  - ➔ Bouchons en liège
  - ➔ Ampoules et tubes néons
  - ➔ Faïences, porcelaine, grès, céramique
  - ➔ Miroirs et vitres
- ➔ **Sac PMC**
- ➔ **Collectes de déchets résiduels en porte-à-porte**
- ➔ **Inertes**
- ➔ **Verres plats ou Enc. non combustibles si les verres plats ne sont pas collectés séparément**

 Merci de vider et rincer vos bouteilles et bocaux avant de les jeter dans les bulles.

### ET APRÈS LE TRI ?

Recyclable à l'infini, le verre est trié, lavé et concassé avant d'être fondu pour devenir de nouveaux bocaux et bouteilles en verre. Le recyclage du verre permet une économie importante d'énergie et de matières premières.



### L'EFFORT «ZÉRO DÉCHET»...

Et si vous favorisiez les bouteilles consignées ?

# Verres plats

## ✓ ACCEPTÉS

- ✓ Verres plats blancs ou colorés
- ✓ Verres armés
- ✓ Miroirs, vitres
- ✓ Aquariums
- ✓ Verres de serre/véranda
- ✓ Vitrages Thermopanes
- ✓ Simples/doubles vitrages feuilletés ou non
- ✓ ...

## ➔ REFUSÉS DANS LES VERRES PLATS / À METTRE DANS...

- ➔ Verres vitrocéramiques de poêles ou four, Plat en verre allant au four
  - ➔ Verres (pour boire) cassés
  - ➔ Bouteilles/flacons en verre
  - ➔ Ampoules et tubes néons
  - ➔ Bois/P.V.C./métal autour du verre plat
  - ➔ Encombrants
- Collecte des déchets résiduels en porte-à-porte**
- Verres**

 Merci de déposer les vitrages à plat.

## ET APRÈS NOTRE TRI ?

Le verre plat parcourt une chaîne de techniques de séparation et de traitements de pointe pour éliminer tous les matériaux étrangers qui l'accompagnent (métal, films plastiques...). Ils constituent la base pour la fabrication de nouveaux verres plats, fibre de verre, matériel acoustique, etc.

# Politique environnementale

Afin d'assurer la gestion des déchets qui lui a été confiée par ses 72 Communes associées, INTRADEL s'attache à mettre en œuvre la hiérarchie de l'échelle de Lansink et a mis en place un système de management environnemental et d'audit qui rencontre les exigences du Règlement EMAS pour quatre de ses activités.



INTRADEL veille à prendre en compte dans l'ensemble de ses décisions la composante environnementale et à améliorer de manière continue ses performances.

Elle le fait dans le respect de ses valeurs fondamentales, du contexte dans lequel elle intervient, des besoins et attentes des parties prenantes et de ses possibilités d'action.



# Comment traitons-nous vos données personnelles\* ?

## 1 Qui est responsable du traitement de vos données personnelles ?



**Intradel scrl - Pré Wigi, 20 à 4040 Herstal**

## 2 Pourquoi devons-nous collecter ces données personnelles ?



Dans le cadre de l'exécution de nos missions publiques et notamment pour :

- Vérifier votre identité et le respect des conditions d'accès au recyparc;
- Enregistrer la quantité de vos apports au recyparc ;
- Protéger les biens et les personnes (vidéosurveillance) ;
- Identifier les personnes en cas de problèmes (agressions, vols, ...).

## 3 Qui a accès à vos données personnelles ?



- Nos services internes pour traiter votre demande ;
- Nos prestataires informatiques dans certains cas ;
- Le cas échéant, les services de police.

## 4 Combien de temps sont conservées vos données personnelles ?



Le temps nécessaire pour atteindre les finalités précitées (pt. 2) et, au plus tard, jusqu'à ce que vos déchets ne soient plus soumis à la gestion d'Intradel.

## 5 Comment contacter notre DPO



(Délégué à la protection des données) ?

dpo@intradel.be ou par courrier :

Intradel scrl - Pré Wigi 20, à 4040 Herstal.

## 6



### Quelles sont vos droits concernant la gestion de vos données personnelles ?

Vous avez le droit de demander à Intradel l'accès à vos données à caractère personnel, la rectification ou l'effacement de celles-ci, ou une limitation du traitement, ainsi que le droit de vous opposer à leur traitement.

Pour plus d'informations sur la gestion de vos données, et pour connaître et exercer vos droits, veuillez consulter notre Charte Vie Privée ([www.intradel.be](http://www.intradel.be))

## 7



### Est-il possible d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle ?

**Nous mettrons tout en œuvre pour vous assurer un suivi dans les meilleurs délais.** Au cas où notre réponse ne vous donnerait pas satisfaction, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès l'Autorité de Protection des Données (APD) à [contact@apd-gba.be](mailto:contact@apd-gba.be) ou Rue de la Presse, 35 à 1000 Bruxelles.

## 8



### Est-il indispensable de fournir mes données personnelles ?

Cela entre dans un cadre réglementaire. La non-fourniture de données (par exemple : refuser de présenter sa carte d'identité) pourrait avoir comme conséquences de vous voir refuser l'accès au recyparc et aux services d'Intradel.

## 9



### La prise de décision automatisée :

Le traitement ne prévoit pas de prise de décision automatisée.

\* Légende :

« Données personnelles » = Toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable (càd qui peut être identifiée, directement ou indirectement notamment grâce à un numéro de client Intradel, un identifiant sur un forum, etc.).

Halte au gaspillage!

## Options pour le réemploi



Le réemploi s'inscrit dans une perspective de gestion responsable des déchets et plus largement dans une nouvelle approche qu'est l'économie circulaire : le déchet est une Ressource.

Le réemploi permet, en prolongeant la durée de vie d'un objet, de retarder son arrivée dans la poubelle ou au recyparc.

Pensez également aux **Repairs Cafés**. Vêtement troué, vélo qui déraille, ordinateur en panne, électroménager cassé, petit mobilier abîmé... : ne jetez plus, réparons ensemble!



Intradel vous propose différents outils pour prolonger la vie des objets :



la brochure « Le réemploi est partout ! » répond à toutes vos questions sur le sujet



l'annuaire du réemploi en ligne permet de trouver les bonnes adresses où donner, réparer, revendre, louer, emprunter ou acheter d'occasion près de chez vous : [www.intradel.be/points-du-reemploi](http://www.intradel.be/points-du-reemploi)

Vous trouverez les coordonnées du Repair Café le plus proche de chez vous dans notre annuaire du réemploi en ligne ou sur le panneau « Repair Café » dans les recyparc concernés (à côté de la logette D.E.E.E.).

Optez pour le réemploi : votre portefeuille et l'environnement en sortent gagnants.



Ressourcerie®  
du Pays de Liège

## LA SOLUTION OPTIMALE POUR VOS ENCOMBRANTS



La Ressourcerie du Pays de Liège est une société coopérative spécialisée dans la collecte et le tri des encombrants. Sur simple appel, nous nous rendons chez les citoyens. Suivant les communes, le service est gratuit ou soumis à une contribution financière fixée par la commune.

Une fois collectés, les encombrants sont triés et démantelés pour connaître une seconde vie ; ils sont soit réutilisés par l'intermédiaire d'un de nos magasins, soit recyclés ou valorisés en énergie électrique.

La Ressourcerie reprend tous vos encombrants en bon ou en mauvais état. Les objets en bon état pourront connaître une nouvelle vie et faire le bonheur d'autres personnes!

[www.ressourcerieliege.be](http://www.ressourcerieliege.be)  
04 220 20 00



## QUE PUIS-JE DEPOSER ?



mobilier, objets déco, vaisselle...



Livres, jouets, objets de loisirs...



Les électroménagers et les appareils électriques et électroniques.



Le matériel de chauffage ou les articles métalliques.



Les sanitaires.



Les P.V.C. de construction, les outils, les portes, les métaux...

EN BON OU EN MAUVAIS ÉTAT

**2** MAGASINS DE SECONDE MAIN



Chaussée verte 25/3  
4460 Grâce-Hollogne  
04 221 41 11



Quai Saint-Léonard 79  
4000 Liège  
0492 39 22 43



Eternit®	16		
Éviers	37		
Extincteurs ménagers	22		
<hr/>			
<b>F</b>			
Faïence	37		
Filtres	22		
Feuilles mortes	21		
Flacons de parfum	22		
Fleurs fanées	21		
Fonds de meubles cartonnés (Unalite)	31		
Fours	27		
Frigo	34		
Frigolite	33		
Friteuses	28		
<hr/>			
<b>G</b>			
G.S.M	28		
Gaines en P.E.H.D.	31		
Gaines/tuyaux de protection	43		
Glacières	31		
Graisses végétales	36		
Grès	37		
<hr/>			
<b>H</b>			
Hottes	28		
Huiles de moteur	35		
Huiles végétales	36		
<hr/>			
<b>I</b>			
Informatique	28		
Isolation thermique/acoustique	33		
<hr/>			
<b>j</b>			
Jantes avec pneus	44		
Jardinières	16		
Jouets à piles	28		
Jouets gonflables (grands)	31		
Jouets sans pile/moteur	43		
Journaux	40		

		<b>L</b>	
Laine de bois	31		
Laine de roche/verre	32		
Lambris	45		
Lambris avec colle	31		
Lampe de poche	28		
Lampes de signalisation	28		
Lavabos	37		
Lave-vaisselle	27		
Linge de maison	46		
Livres	40		
<hr/>			
<b>M</b>			
Machines à laver	27		
Magazines	40		
Mannes en plastique	43		
Maroquinerie	46		
Matelas	31		
Matériaux réfractaires	16		
Mazout et eau	22		
Métaux	38		
Meubles en bois	18		
Meubles en rotin	31		
Miroirs	48		
Mobilier de jardin en plastique	43		
Moniteurs	26		
<hr/>			
<b>O</b>			
Ordinateurs portables	28		
Outillages électrique de jardin	28		
<hr/>			
<b>P</b>			
P.V.C.	45		
Palettes en bois	18		
Palissades de jardin	18		
Panneaux isolants frigolite	33		
Panneaux isolants bois	18		
Panneaux ondulés en P.V.C.	43		
Panneaux photovoltaïques	39		
Papiers peints	31		
Peintures	22		

Petits meubles en plastique	31		
Piles	42		
Planches en bois	18		
Planches/cartons goudronnés	32		
Planches/panneaux avec carrelages	32		
Plantes invasives	21		
Plaques de Gyproc®	32		
Plaques de liège	20		
Plaques de plâtres	32		
Plaques de polycarbonate	31		
Plastiques agricoles	54		
Plâtres	32		
Plexiglass	31		
Plinthes P.V.C.	45		
Plomb	38		
Pneus	44		
Porcelaine	37		
Portes en bois	18		
Pots en terre cuite	37		
Poutres charpente (max. 1m)	18		
Produits chimiques	22		
Produits phytos	22		
Pulvérisateur	22		
<hr/>			
<b>R</b>			
Radiographies médicales	22		
Réfrigérateurs	27		
Résines	22		
Roofing®	32		
<hr/>			
<b>S</b>			
Sacs papier propres	40		
Sapins de Noël	21		
Seaux en plastique	43		
Séchoirs	27		
Seringues	22		
Shingles®/ Bardeau	32		
Siège auto enfant	31		
Solvants	22		
Sommiers avec tissu	31		
Sommiers métalliques	38		
Souches	21		

Soude caustique	22		
<hr/>			
<b>T</b>			
Taille-haies	28		
Tailles de haies	21		
Tapis/carpettes	31		
Tapis-plain	31		
Téléviseurs	26		
Terres & gravas	37		
Textiles	46		
Tiges en métal	38		
Tôles ondulées polyester	32		
Tondeuses	28		
Tontes de pelouses	21		
Torchis	32		
Tubes néons	17		
Tuyau d'arrosage	31		
Tuyaux	45		
<hr/>			
<b>V</b>			
Vélos	38		
Vernis	22		
Verres de serre/veranda	48		
Verres plats	48		
Vêtements	46		
Vitrages/vitres	48		
Vitrages Thermopanes	32		
Volets déroulants	45		
<hr/>			
<b>W</b>			
WC	37		
White-spirit	22		
<hr/>			
<b>Z</b>			
Zinc	38		

# Déchets refusés au recyparc

## → VOIR COLLECTEURS PRIVÉS

- |  |   |
|--|---|
| ✓ Billes de chemin de fer                | ✓ Huile de moteur non pompables et contenant des objets étrangers |
| ✓ Bois traité au Carbonyl                | ✓ Lampes xénon pour automobiles                                   |
| ✓ Bois brûlé                             | ✓ Pare-choc   |
| ✓ Bonbonnes                              | ✓ Pneus en lambeaux   |
| ✓ Carcasses de voitures                  | ✓ Pneus de camions, engins agricoles, génie civil ou industriels  |
| ✓ D.S.M. professionnel                   | ✓ Produits explosifs : Contactez la police                        |
| ✓ Déchets hospitaliers                   |   |
| ✓ Huile de moteur en contenant de +de 5L |   |
| ✓ Huile de moteur contaminées aux PCB    |   |

## → SACS PMC OU LE SAC TRANSPARENT (selon votre commune)

- |   |                                    |
|---|------------------------------------|
| ✓ Bouchons, couvercles et capsules en métal | ✓ Frigorite alimentaire            |
| ✓ Canettes et boîtes de conserve            | ✓ Plastiques à bulles              |
| ✓ Chips d'emballages                        | ✓ Pots de fleurs de type rempotage |
| ✓ Films plastiques                          | ✓ Sacs de pellets                  |
|   | ✓ Sacs plastiques                  |

## → POUBELLE DES DÉCHETS MÉNAGERS RÉSIDUELS

- |  |  |
|--|--|
| ✓ Ampoule à incandescence et halogènes | ✓ Papiers issus de destructeurs de documents |
| ✓ Coussins                             | ✓ Papiers souillés ou gras                   |
| ✓ Bougies                              | ✓ Pneus de vélo ou vélomoteurs               |
| ✓ Bottes en plastiques                 | ✓ Poche de dialyse                           |
| ✓ Bouchons synthétiques                | ✓ Produits cosmétiques                       |
| ✓ Catadioptrés                         | ✓ Plat en verre allant au four               |
| ✓ Chambres à air                       | ✓ Sacs de ciment vides                       |
| ✓ Chaussures dépareillées              | ✓ Tuyaux arrosage                            |
| ✓ Édredons                             | ✓ Verres (à boire) cassés                    |
| ✓ Litières non biodégradables          | ✓ Verres vitrocéramiques                     |
| ✓ Morceaux de tissus                   | ✓ Vêtements déchirés, sales ou mouillés      |
| ✓ Opaline                              |  |

## → POUBELLE DE DÉCHETS ORGANIQUES

- |                         |          |
|-------------------------|----------|
| ✓ Déchets de cuisine    | ✓ Paille |
| ✓ Compost               |          |
| ✓ Litière biodégradable |          |

## Nos valeurs

Le respect de l'environnement, la maîtrise économique, la responsabilité sociale et l'amélioration permanente sont les valeurs qui déterminent notre action, qu'elle soit menée en notre sein, au travers de nos filiales ou de nos partenariats. INTRADEL s'inscrit ainsi comme acteur majeur du développement durable de notre région.



www.intradel.be

**Une question ?**

**Contactez-nous au 04/240 74 74**

**ou à [info@intradel.be](mailto:info@intradel.be)**

**et suivez-nous**



**[www.intradel.be](http://www.intradel.be)**



**Si tu tries, t'as tout compris**

